

**AUDE
COMMUNE DE CARCASSONNE**

AMENAGEMENT D'UNE STATION DE VELO A LA GARE SNCF DE CARCASSONNE

CCTP – LOT 06 – PEINTURE

Adresse de l'opération :

Gare SNCF de Carcassonne

Maître d'Ouvrage :

Syndicat Mixte du grand site de la cité de Carcassonne

Hôtel de Ville

32 rue Aimé Ramond

11835 Carcassonne Cedex 9

1.1	GENERALITES	2
1.1.1	Clauses et prescriptions générales.....	2
1.1.2	Nota concernant la remise de l'offre	2
1.1.3	Etendue des interventions	3
1.1.4	Prescriptions particulières propres à la peinture.....	3
1.1.1.1	Provenance des matériaux.....	3
1.1.1.2	Remarques sur l'exécution des travaux	4
1.1.1.3	Protections	4
1.1.1.4	Sujétions de mise en œuvre.....	4
1.1.1.5	Contrôle et essais.....	5
1.1.1.6	Garantie	5
1.1.1.7	Comportement au feu	5
1.2	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS	7
1.2.1	Peinture des plafonds	7
1.2.2	Dépose de papier peint.....	7
1.2.3	Préparation des murs.....	7
1.2.4	Mise en peinture des murs	7
1.2.4.1	Peinture acrylique satinée	7
1.2.4.2	Peinture vinylique	8
1.2.5	Dépose en démolition de sol souple.....	8
1.2.6	Nettoyage et préparation de sol béton bouchardé	8
1.2.7	Mise en peinture des sols	8
1.2.8	Mise en peinture des menuiseries bois extérieures	9
1.2.9	Mise en peinture des menuiseries bois intérieures.....	9
1.2.10	Mise en peinture des éléments de serrurerie.....	9
1.2.11	Signalétique	10
1.2.11.1	Film adhésif vinyle microperforé pour logo sur vitrage extérieur	10
1.2.11.2	Panneau imprimé.....	10
1.2.11.3	Signalétique touristique.....	10
1.2.12	Nettoyage	10

1.1 GENERALITES

1.1.1 CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir la nature et la consistance des travaux à réaliser pour :

L'aménagement d'une station vélo à la gare SNCF de Carcassonne

Ces travaux seront exécutés pour le compte du : Syndicat Mixte du grand site de la cité de Carcassonne, désigné ci-après par le terme « le Maitre d'ouvrage ». Ces travaux seront dirigés par le Cabinet d'Architecture caroline SERRA, agissant en qualité de Maitre d'œuvre.

1.1.2 NOTA CONCERNANT LA REMISE DE L'OFFRE

Les quantités portées dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (cadre de DPGF) ont été établies par le maître d'œuvre.

Elles sont à considérer comme n'étant qu'indicatives : toute entreprise remettant une offre se doit de les vérifier et de les rectifier selon nécessité.

Toute quantité évaluée par le maître d'œuvre qui ne sera pas modifiée par l'entreprise sera considérée comme ayant été validées par cette dernière.

Les quantités figurant dans le devis (DPGF) de l'entreprise ne pourront être remise en cause en cours de chantier par cette dernière et aucun supplément de prix ne sera accepté au prétexte d'éventuelles erreurs sur elles.

Pour être prise en considération, l'offre devra obligatoirement respecter la trame de la DPGF.

Les entrepreneurs pourront toutefois à leur initiative, ajouter les sous-détails et les postes complémentaires qu'ils jugeront nécessaires pour expliciter ou compléter leurs offres. Les quantités et les prix y figurant seront ceux de leurs propres estimations

1.1.3 ETENDUE DES INTERVENTIONS

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Les travaux de peinture ;
- La signalétique ;
- Le nettoyage des intérieurs avant réception ;
- La coordination avec les autres lots.

1.1.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PROPRES A LA PEINTURE

Limites des prestations : Mise en peinture, compris travaux préparatoires suivant DTU, des ouvrages cités au présent CCTP, et nettoyage de finition du chantier.

Les travaux prévus au présent lot sont les suivants :

- les études, plans, détails d'ouvrages
- les travaux préparatoires
- les peintures intérieures et extérieures sur tous matériaux, selon description des travaux.
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et moyens d'accès,
- la fabrication, fourniture, transport, stockage, mise en oeuvre et assemblage de la signalétique.
- le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- le nettoyage de livraison

Il est conseillé à l'entreprise soumissionnaire de se rendre sur place afin d'évaluer au mieux cette prestation ; aucune plus-value ne sera acceptée en cours de travaux

1.1.1.1 Provenance des matériaux

1.1.4.1.1 Qualité et préparation

L'emploi des produits sera conforme aux prescriptions des fiches techniques des fabricants, notamment en ce qui concerne la nature et la quantité de diluant nécessaire à chaque couche, suivant le système d'application et l'application elle-même.

En cas de doute sur la conformité des produits utilisés, des prélèvements seront effectués par le Bureau de Contrôle accrédité, sur demande du maître d'oeuvre.

Ces prélèvements seront effectués directement dans l'emballage du fabricant, cet emballage étant desserti au moment du prélèvement et également dans le "camion" de l'apporteur, en sa présence.

Les échantillons ainsi prélevés seront alors analysés par le Laboratoire pour contrôle de la similitude des caractéristiques physiques de base, en fonction de celles annoncées par le fabricant.

1.1.4.1.2 Origine des matériaux

Afin de déterminer l'aspect désiré pour la finition ainsi que la qualité des matériaux à utiliser, tous les produits indiqués dans la description des ouvrages ne sont donnés qu'à titre de référence de qualité et choisis pour la

désignation précise des divers éléments de la description des ouvrages, celle-ci correspondant aux desseins de l'Architecte.

1.1.4.1.3 Fabricants de peintures

Les peintures seront de fabrication éprouvée et de marque d'une réputation solidement établie.

Pour assurer la fourniture des peintures, les fabricants dont la notoriété sur le plan national sera reconnue devront disposer :

- d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse des matières premières utilisées par la fabrication des produits
- d'un laboratoire de contrôle des produits finis

Chacun de ces laboratoires aura à sa tête un ingénieur chimiste et, de plus, possédera un réseau de techniciens qualifiés lui permettant d'apporter, à l'entreprise de peinture, l'assistance technique systématique prévue.

Les entreprises de peinture accepteront sans réserve cette assistance ainsi que les demandes du maître d'oeuvre jugeant nécessaire la présence du fabricant aux rendez-vous de chantier.

1.1.4.1.4 Polychromie

Suivant demande de l'architecte, il pourra être réclamé différentes teintes sur l'ensemble du projet avec un maximum de 3 tons différents dans un même local.

Des essais de polychromie seront demandés autant de fois que nécessaire.

Les tons sont du seul choix de l'architecte et l'entrepreneur doit, sans aucun supplément de prix, l'échantillonnage des tons pour approbation, quel que soit le nombre d'essais à effectuer ainsi que l'exécution des peintures dans les teintes retenues, quelles qu'elles soient.

1.1.4.1.5 Compatibilités des produits

L'entreprise devra s'assurer de la compatibilité des produits de peinture avec les supports et de la compatibilité des produits entre eux, et notamment avec les huiles de décoffrage utilisées par l'entreprise de gros oeuvre.

1.1.4.1.6 Unicité du fabricant

Pour chaque type de revêtement, l'ensemble des fournitures et produits mis en oeuvre devront être d'une même provenance.

1.1.1.2 Remarques sur l'exécution des travaux

Les travaux de peinture seront des travaux soignés. L'Entrepreneur exécutera tous les travaux annexes nécessaires pour l'obtention de la qualité désirée, chaque fois que ce sera nécessaire.

L'entreprise spécialisée s'assurera de la propreté des subjectiles avant commencement des travaux.

Bien que non indiqué, il est rappelé que l'opération d'enduit ou de rebouchage comprend toujours, à la suite, celle de ponçage pour obtenir une surface lisse et plane.

Les différentes couches de peintures superposées seront réalisées avec une très nette différence de ton entre elles. Les ouvrages comprennent toutes les sujétions de rechampissage.

Après les opérations d'apprêt, les divers supports traités devront présenter la même qualité de surface plane dure et lisse.

1.1.1.3 Protections

L'Entrepreneur doit assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou détériorées (vitrages, revêtements de sols, appareils sanitaires, menuiseries, etc...). En cas de carence à cet égard, il aura à sa charge, outre les nettoyages, toutes les réfections et, s'il y a lieu, le remplacement des revêtements ou des éléments rendus nécessaires. Le nettoyage des façades salies par les coulures de rouille est à la charge de l'Entrepreneur du présent lot qui devra également le fonctionnement de toutes les parties mobile, châssis, portes, portillons, etc... Le débouchage des trous d'évacuation des condensations après peinture des menuiseries et le nettoyage des locaux après exécution de ses travaux.

1.1.1.4 Sujétions de mise en oeuvre

Les sujétions de mise en oeuvre des présents travaux comprendront notamment :

- Toutes mesures de protection, par bâchage, tous autres procédés nécessaires pour la préservation des sols, revêtements de toute nature mobilier, appareils sanitaires, équipements techniques, appareillage électrique et tous ouvrages en cours d'exécution ou dans leur état définitif, exécutés par les autres corps d'état.
- Encollages et protection des verres et glaces, ainsi que des plaques de propreté, petit appareillage électrique, etc...
- Application de peinture en feuillures, sur chants et sur parclozes, calfeutremments, moulures, profils, de toute nature et accessoires divers, quels que soient les subjectiles, sur solins mastics etc.
- Rechampissages de tons différents ou non et en rive de matériaux conservés en leur état naturel, tracés de frises, etc...
- Tous échafaudages, plateaux, agrès etc...

Afin de parfaire les finitions des ouvrages, il sera exécuté, au titre du présent lot, un joint acrylique en périphérie des huisseries incorporées dans les cloisons fixes composites.

1.1.1.5 Contrôle et essais

1.1.4.1.7 Essais

L'Architecte exigera de l'entrepreneur tous les essais, épreuves, contrôles et réceptions d'ouvrages tels qu'ils sont indiqués dans les C.C.T.P. et D.T.U., qu'il jugera nécessaire pour l'exécution des travaux. Les frais occasionnés seront à la charge exclusive de l'entrepreneur.

1.1.4.1.8 Réception

Il sera procédé "in situ", six semaines après la fin des travaux de peinture, aux divers essais décrits dans le Cahier 695 de Juin 1966 du C.S.T.B. L'entrepreneur mettra l'appareil nécessaire aux dits essais à la disposition des Architectes et B.E.T.

1.1.4.1.9 Appréciation des surfaces

Les surfaces peintes réalisées devront satisfaire aux divers essais décrits par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Les dispositions générales du C.C.A.P., en ce qui concerne les essais, sont ainsi précisées pour ce qui a trait au présent lot :

- Des essais et contrôles de toute nature, aussi bien sur tous produits que sur quelconques ouvrages, à tous les stades de production ou d'exécution pourront être ordonnés par les Architectes et B.E.T., aucun caractère limitatif ne pouvant être attribué à cette définition, que les essais ou contrôles ordonnés soient ou non précisés par le présent Cahier des Prescriptions ou par les textes généraux en vigueur.

1.1.4.1.10 Locaux humides

Les peintures proposées pour les locaux où des revêtements étanches sont demandés seront adaptées et de type hydrofuge.

1.1.1.6 Garantie

Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de la garantie légale, hormis une légère évolution des couleurs, les surfaces peintes ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :

- décollement, cloquage, écaillage,
- faïençage,
- farinage.

1.1.1.7 Comportement au feu

L'entreprise devra obligatoirement se conformer à la réglementation incendie en vigueur dont les grands principes relatifs au présent lot sont repris ci-après (extraits de la notice de sécurité).

- classement au feu des revêtements muraux en escaliers : M1.
- classement au feu des revêtements muraux des autres locaux : M2.
- classement au feu des revêtements en plafonds : M1.
- classement au feu des revêtements de sols des escaliers : M3.
- classement au feu des revêtements de sols des autres locaux : M4.

1.2 DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

1.2.1 PEINTURE DES PLAFONDS

Application d'une peinture acrylique mate comprenant :

- ponçage
- époussetage
- 1 couche impression :
 - liants : résines acryliques et alkydes
 - degrés de brillance : < 12% sous 85°
 - aspect : mat velouté semi-tendu
 - valeur COV : 1 g/l
 - émission de substances volatiles : A
- 2 couches de peinture acrylique mate en phase aqueuse :
 - degrés de brillance : < 3% sous 85°
 - aspect : mat poché fin
 - valeur COV : 1 g/l
 - émission de substances volatiles : A

Teinte : au choix de l'architecte dans toutes les gammes confondues.

Localisation :

Plafonds coupe-feu suspendus de l'ensemble des locaux.

1.2.2 DEPOSE DE PAPIER PEINT

Dépose de tous les revêtements muraux en faïence et papier peint par tous moyens mécaniques ou manuels en panneaux transportables et chargeables sur le camion :

- grattage de la colle, reprise et rebouchage des creux à l'enduit plâtre ;
- arrachage de tous les types de papier peint à la machine et / ou de manière manuelle
- l'ensemble des gravois seront évacués et triés par catégories (tri sélectif)
- nettoyage en fin de travaux
- chargement, transport et évacuation à la décharge compris taxes de dépôt
- inclus toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux
- sont inclus dans la présente prestation toutes les sécurités nécessaires, sans limitation
- sujétions de protection des revêtements de sols/muraux/plafonds conservés

Localisation :

Sur murs et cloisons existants recouverts de papier peint.

1.2.3 PREPARATION DES MURS

La prestation comprendra :

- La mise en place des protections nécessaires des sols, plafonds, ouvrages bois (menuiseries, etc...).
- Le lessivage et rinçage des anciens fonds sales ou gras.
- Si nécessaire, la dépose des papiers peints et revêtements muraux.
- L'assainissement des supports avec une solution aqueuse prête à l'emploi.
- Le rebouchage des trous et fissures avec un enduit de rebouchage et enduit de finition.
- L'application d'une couche d'impression opacifiante à base de résines mixtes, aspect mat velouté en phase aqueuse.
- Le ponçage et l'époussetage.

Localisation :

Murs et cloisons existants et créés.

1.2.4 MISE EN PEINTURE DES MURS

1.2.4.1 Peinture acrylique satinée

Application d'une peinture acrylique satinée comprenant :

- ponçage
- époussetage
- 1 couche impression :
 - liants : résines acryliques et alkydes

- degrés de brillance : < 12% sous 85°
 - aspect : mat velouté semi-tendu
 - valeur COV : 1 g/l
 - émission de substances volatiles : A
- 2 couches de peinture acrylique satinée en phase aqueuse :
- degrés de brillance : < 10% sous 60°
 - aspect : satiné velouté poché fin
 - valeur COV : 2 g/l
 - émission de substances volatiles : A
- Teinte : au choix de l'architecte dans toutes les gammes confondues.

Localisation :

Murs et cloisons existants et créés hors pièce d'eau.

1.2.4.2 Peinture vinylique

Application d'une peinture vinylique comprenant :

- ponçage
- époussetage
- 2 couches de peinture vinylique mate en phase aqueuse :

Localisation :

Murs et cloisons des pièces humides :

- sanitaire PMR ;
- coin kitchenette du bureau ;
- passage vers la cour.

1.2.5 DEPOSE EN DEMOLITION DE SOL SOUPLE

Dépose et évacuation sans soin des revêtements de sol pvc existants, comprenant :

- toute sujétion de décollage, si nécessaire,
- l'évacuation en décharge contrôlée, suivant normes en vigueur,
- le nettoyage éventuel des résidus de colle,
- la dépose des ouvrages annexes (baguettes de seuils, etc..)

Localisation :

Partout où nécessaire.

1.2.6 NETTOYAGE ET PREPARATION DE SOL BETON BOUCHARDE

La prestation comprend :

- L'élimination des particules non adhérentes, des poussières, etc... par brossage, grattage ou lavage.
- Les ragréages des parties altérées ou manquantes, en prenant soin d'harmoniser la finition bouchardée.
- La réalisation d'un joint acrylique au pourtour des huisseries de portes et trappes, en jonction avec les murs ou les cloisons.

Localisation :

Totalité des sols des locaux concernés.

1.2.7 MISE EN PEINTURE DES SOLS

Peinture Hydro PLIOLITE, d'aspect mat profond de chez SEIGNEURIE ou équivalent, comprenant :

En conformité au DTU

Sur supports neufs, durs, sains et compacts : béton banché ou préfabriqué de granulats courants ou de granulats légers, de type parement soigné et conforme à la norme NF P 18-210 ou à la norme NF P 10-210.

- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 10 % d'eau.
- 1 couche de peinture d'aspect mat profond à base de résines Hydro PLIOLITE en dispersion aqueuse de type PANCRYTEX de chez Seigneurie ou équivalent, diluée à 5 % d'eau.

Coloris au choix de l'architecte.

La peinture appliquée sur les sols devra répondre aux exigences de résistance à l'usure des sols due à la marche et au piétinement.

Localisation :

Totalité des sols des locaux concernés.

1.2.8 MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES BOIS EXTERIEURES

La prestation comprendra :

- le brossage
- l'époussetage
- 1 couche d'impression
 - . impression à base de liants mixtes en dispersion aqueuse.
 - . liants : résines acryliques et alkides en émulsion
 - . pigments de charges : dioxyde de titane.
 - . classification : NF T 36-005.
 - . famille : 1.
 - . classe : 4a, 7 b2.
 - . aspect : mat.
- ponçage
- l'époussetage
- 2 couches peinture satinée en phase aqueuse :
 - . liants : copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
 - . pigments : dioxyde de titane, carbonate de calcium.
 - . classification : NF T 36-005.
 - . famille : 1.
 - . classe : 7 b2.
 - . aspect : satiné.

Localisation :

Porte fenêtre et fenêtre restaurées du bureau sud au deux faces.

1.2.9 MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES BOIS INTERIEURES

La prestation comprendra :

- l'époussetage ou lessivage
- la reprise d'impression ou passe d'impression si nécessaire
 - . impression à base de liants mixtes en dispersion aqueuse.
 - . liants : résines acryliques et alkydes en émulsion
 - . pigments de charges : dioxyde de titane.
 - . classification : NF T 36-005.
 - . famille : 1.
 - . classe : 4a, 7 b2.
 - . aspect : mat.
- le ponçage
- l'époussetage
- 2 couches de peinture satinée en phase aqueuse :
 - . liants : copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
 - . pigments : dioxyde de titane, carbonate de calcium.
 - . classification : NF T 36-005
 - . famille : 1
 - . classe : 7b2.
 - . aspect : satiné.

Localisation :

Portes intérieures (WC et commerce).

1.2.10 MISE EN PEINTURE DES ELEMENTS DE SERRURERIE

La prestation comprendra :

- le nettoyage et l'élimination des points de rouille par grattage
- le brossage
- l'époussetage
- le dégraissage.
- 1 couche de primaire anticorrosion à base de résine époxydique
 - base : résine époxydique

- durcisseur : polyamide
 - classification : NF T 36-005
 - famille : 1
 - classe : 6b
 - aspect : mat
- 2 couches de peinture polyuréthane demi-brillante. :
- base : résine acrylique.
 - durcisseur : isocyanate aliphatique.
 - classification : NF T 36-005
 - famille : 1.
 - classe : 6a.
 - aspect : demi-brillant.

Localisation :

Grilles extérieures et trappe de ventilation de la VMC.

1.2.11 SIGNALÉTIQUE

L'entreprise devra prendre connaissance des attendus de la Maîtrise d'ouvrage (charte graphique, logos,...).

Trois types de supports ont été prévus comme enseigne de la station vélo :

- Adhésifs transparents sur les petits vantaux des trois portes vitrées
- Panneau imprimé à fixer sur le garde-corps extérieur.
- Panneau imprimé à fixer à l'intérieur du passage.

1.2.11.1 Film adhésif vinyle microperforé pour logo sur vitrage extérieur

Fourniture et mise en place du film adhésif micro perforé au format des supports vitrés.

La signalétique sera de type multi-couleur suivant fichier fourni par le Maître d'Ouvrage

L'impression sera sur vinyle UV écologique

Localisation :

Les trois petits vantaux des trois portes vitrées neuves

1.2.11.2 Panneau imprimé

Panneau d'enseigne relatif à l'activité de la station vélo, comprenant :

- La récupération des textes et/ou des dessins destinés à apparaître sur le panneau ;
- La présentation du bon à tirer à la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation avant fabrication ;
- La fabrication en plusieurs parties suivant les directives de la Maîtrise d'Ouvrage (police, fond, encadrements, dessins, logos, plans, etc.) ;
- La réalisation d'une ossature indépendante du garde-corps support ;
- L'apport et la mise en place avec tous supports éventuels nécessaires ;

Localisation :

Panneau imprimé à fixer sur le garde-corps extérieur.

1.2.11.3 Signalétique touristique

Mise en place d'un panneau imprimé de grande dimension représentant la carte de la région :

- La récupération des textes et/ou des dessins destinés à apparaître sur le panneau ;
- La présentation du bon à tirer à la Maîtrise d'Ouvrage pour approbation avant fabrication ;
- La fabrication ;
- L'apport et la mise en place avec tous supports éventuels nécessaires ;

Localisation :

Sur cloison du passage à côté de la baie coulissante.

1.2.12 NETTOYAGE

À l'issue des travaux, l'entreprise titulaire du présent lot effectuera le nettoyage complet et définitif permettant une prise de possession et une occupation immédiate et normale de tous les locaux par le maître d'ouvrage (ou les clients).

Les travaux comprendront notamment :

- dépoussiérage et lavage de tous les sols
- nettoyage de toutes les menuiseries intérieures et extérieures (alu, bois, etc) compris cadres dormants, quincaillerie, et accessoires.
- nettoyage des miroiteries aux deux faces et miroirs.
- nettoyage de tous les appareils sanitaires et leurs canalisations apparentes et robinetteries.
- nettoyage de tous les appareils de chauffage et leurs canalisations apparentes.
- nettoyage de tous les équipements électriques y compris ceux situés en façades extérieures, etc.
- nettoyage du mobilier,
- dépoussiérage de toutes les parois verticales.
- nettoyage des éléments de plafonds suspendus.
- le parachèvement au cas par cas, après retouches éventuelles de réception.

En fin d'exécution et préalablement à la réception, l'entreprise devra l'évacuation et le tri de tous les déchets engendrés par le nettoyage.

Localisation :

Pour l'ensemble des pièces intérieures.